

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°13-2018-256

BOUCHES-DU-RHÔNE

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2018

Sommaire

DDTM 13

	13-2018-10-17-002 - Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation sur	
	l'autoroute A50 lors de la 24ème « Ronde des vignes » (3 pages)	Page 3
	DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur	
	13-2018-10-18-001 - ARRETE modifiant la composition de l'observatoire d'analyse et	
tostosto	d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Bouches du Rhône (2	
	pages)	Page 7
	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion	
	Sociale	
	13-2018-10-17-003 - homologation du Stadium Miramas Métropole (3 pages)	Page 10
	Préfecture des Bouches-du-Rhone	
	13-2018-10-17-001 - Arrêté Préfectoral Légionelles Airbel 17-10-18-1 (3 pages)	Page 14



Unité Départementale des Bouches du Rhône DIRECCTE de Provence-Alpes-Côte d'Azur Direction

ARRETE

Modifiant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Bouches du Rhône

Le Responsable de l'Unité Départementale des Bouches du Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur;

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté ministériel en date du 18 avril 2012 portant nomination en qualité de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi chargé des fonctions de responsable de l'Unité départementale des Bouches-du-Rhône de M. Michel Bentounsi.

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 06 février 2018 arrêtant la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail :

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département ;

Vu l'arrêté n° 13-2018-04-19-003 du 19 avril 2018, publié au Recueil des Actes Administratifs n° 13-2018-097 du 21 avril 2018, fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté modificatif n° 13-2018-06-06-001 du 06 juin 2018, publié au Recueil des Actes Administratifs n° 13-2018-131 du 06 juin 2018 ;

Vu l'arrêté modificatif n° 13-2018-06-11-002 du 11 juin 2018, publié au Recueil des Actes Administratifs n° 13-2018-142 du 13 juin 2018 ;

Vu l'arrêté modificatif n° 13-2018-10-04-005 du 04 octobre 2018, publié au Recueil des Actes Administratifs n° 13-2018-246 du 06 octobre 2018 ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation, telle que définie par les arrêtés susvisés, est complétée comme suit :

> Au titre de la Fesac :

Titulaire: Monsieur Matthieu IRLES

<u>Article 2</u>: Le responsable de l'Unité Départementale des Bouches du Rhône de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille le 18 octobre 2018

Le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'Unité Départementale des Bouches du Rhône De la DIRECCTE PACA

Michel BENTOUNSI

Voie de recours:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Marseille. La décision contestée doit être jointe au recours.